



VILLE DE CRUSEILLES  
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-2023/143

**ARRETE**

**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION  
ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**LE MAIRE DE CRUSEILLES,**

- VU le Code de la Route,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de Voirie Routière,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **CONSIDERANT** la demande de la commune de CRUSEILLES
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser les lieux pour la soirée de la fête nationale.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La commune de Cruseilles est autorisée à occuper le domaine public, la circulation des usagers de la route sera fermée à la circulation le jeudi 13 juillet 2023 de 19h00 au vendredi 14 juillet 2023 à 5 h 00 sur la route du lac,  
Une déviation sera mise en place par la route des Dronières RD 15, route de Vovray RD 27, route des Follats puis route des Gargues et inversement.

**ARTICLE 2 :**

L'accès aux véhicules motorisés ne pourra se faire que pour le stationnement pour la fête nationale. Les places de stationnement sur le parking en gravier délimitées par des barrières Vauban seront strictement interdites à partir du mercredi 12 juillet 2023 à 8 h jusqu'au vendredi 14 juillet 2023 à 18 h. Huit places de stationnements seront condamnées pour faciliter l'accès aux piétons aux niveau du Pump Tracks.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation de fermeture sera mise en place en amont par les services techniques de la commune et installée par les bénévoles chargés de l'organisation, ils seront chargés de veiller au maintien du dispositif pendant la durée de la soirée.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
  - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 10 juillet 2023

Madame le Maire.  
Sylvie MERMILLOD



Affiché le :

12 JUIL. 2023

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 - Fax : 04 50 44 07 36  
mairie@cruseilles.fr